



Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux
Liberté Responsabilité Éthique

Ministère des Solidarités et de la Santé
A l'attention de Monsieur Le Ministre
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Alfortville, le 07 Mars 2020

LRAR n° 1A 181 137 1701 2

Monsieur Le Ministre des Solidarités et de la Santé,

En tant que premier syndicat des chirurgiens-dentistes libéraux, nous vous sollicitons ce jour suite aux mesures de réquisitions des masques chirurgicaux prises par décret n° 2020-190 du 3 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19.

Nous comprenons parfaitement cette mesure évitant une envolée des prix et un sur-stockage pouvant créer la pénurie, mais les conditions de délivrance pour notre profession ne sont absolument pas adaptées. En effet, le masque chirurgical est un équipement de base de l'activité de chirurgie dentaire pour les praticiens et leurs assistantes car nous sommes exposés en permanence à des aérosols importants autour de la tête des patients. (*Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie).

A défaut de masques de type FFP2 réservés aux personnels au chevet des malades en situation les plus critiques, nous priver des masques chirurgicaux nous expose, ainsi que notre personnel et les patients, à des risques classiques de contamination croisée, voire d'arrêt de l'activité en cas de pénurie dans l'approvisionnement.

Nous vous demandons d'augmenter la distribution de masques chirurgicaux à notre profession au minimum à 3 boîtes de 50 masques chirurgicaux par semaine et par chirurgien-dentiste.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes salutations les plus distinguées.

*Guide de prévention des infections liées aux soins en chirurgie dentaire et en stomatologie – Édité de la santé par le Ministère et des solidarité – 2006 – P 21)

Docteur Patrick Solera
Président de la FSDL